



Module et intitulé du cours : Module 5 Droit réels

Professeur : Bénédicct Foëx

Durée de l'enseignement : 35 heures / 5 crédits ECTS

Présentation du cours :

Cet enseignement a pour but de familiariser les étudiants avec les règles (de droit privé) régissant les rapports entre l'homme et les choses, qui constituent le droit des choses. Il est centré sur l'étude des droits réels au sens subjectif, à savoir les droits subjectifs privés qui procurent à leur titulaire la maîtrise (totale ou partielle) d'une chose, notamment du domaine immobilier.

Après une partie introductive, le cours présente les instruments de publicité destinés à rendre les droits réels manifestes pour les tiers (possession et registre foncier). Il a ensuite pour objet le droit réel conférant à son titulaire la maîtrise la plus étendue, la propriété (propriété en général, propriété immobilière, propriété mobilière et propriété collective). Enfin, le cours sera consacré aux droits réels limités (servitudes, charges foncières, gages immobiliers et gages mobiliers).

Buts du cours et objectifs :

Présenter la palette des droits réels à l'ensemble des étudiants afin de les familiariser avec ce type de droits. Etablir une distinction précise entre la possession et la propriété, ainsi qu'entre en gage mobilier et un gage immobilier

Résultats d'enseignement attendus :

L'étudiant devra être capable de différencier les types de droits réels en fonction de la nature de l'objet et du gage. Il devra identifier les tenant et aboutissant de la propriété foncière.

Cours pré-requis :

Aucun

Forme de l'examen :

Ecrit

Plan de cours :

Chapitre 1 : La propriété ; (10 heures)

- a) Généralités ;
- b) de la propriété foncière ;
- c) de la propriété mobilière.

Chapitre 2 : Les autres droits réels ; (20 heures)

- a) les servitudes et les charges foncières ;
- b) le gage immobilier ;
- c) le gage mobilier ;

Chapitre 3 : La possession et le registre foncier ; (10 heures)

- a) la possession ;
- b) le registre foncier .

Bibliographie :

B. Foëx, le contrat de gage mobilier, Bâle 1997

B. Foëx, *le numerus clausus des droits réels en matière mobilière*, Lausanne 1987

B. Foëx, M. Hottelier: *La garantie de la propriété à l'aube du XXIe siècle. Expropriation, responsabilité de l'Etat, gestion des grands projets et protection du patrimoine*, Genève 2009

B. Foëx, M. Hottelier: *Servitudes, droit de voisinage, responsabilités du propriétaire immobilier*, Genève 2007

B. Foëx, M. Hottelier : *Protection de l'environnement et immobilier. Principes normatifs et pratique jurisprudentielle*, Genève 2005

B. Foëx, M. Hottelier *La propriété par étages. Fondements théoriques et questions pratiques*, Genève 2003

B. Foëx, M. Hottelier : *Les gages immobiliers. Constitution volontaire et réalisation forcée*, Genève 1999

P.-H. STEINAUER, *Les droits réels*, Berne, 3 volumes

L. Thévenoz, S. Bazinas, B. Foëx : *Réforme des sûretés mobilières. Les enseignements du Guide législatif de la CNUDCI / Reforming Secured Transactions. The UNCITRAL Legislative Guide as an Inspiration*, Genève 2007

F. Werro: *La réforme du droit de la responsabilité civile*, Genève 2004

Juillet 2009